

## « DIALOGUE » ?

N.B. Les passages cités en italique et entre guillemets sont issus des panneaux exposés par la Compagnie du Vent (filiale d'ENGIE) à l'espace François-Ferraud, du 21 au 25 mars 2016.

La Compagnie du Vent promet "*une concertation constante avec les élus et une information constante de la population*". Où est-elle notre « information constante » depuis deux ans que la Compagnie du Vent prospecte notre secteur défini comme "favorable" par le Schéma Régional Éolien de la Région Limousin, avec les caractéristiques suivantes : "*potentiel éolien favorable ; proximité avec un point de raccordement électrique ; éloignement d'au moins 500 mètres des habitations les plus proches ; absence de contraintes et servitudes aériennes civiles et militaires rédhibitoires ; éloignement suffisant de toute infrastructure routière, ferroviaire et des réseaux d'électricité, d'hydrocarbures et de gaz ; compatibilité avec les zones d'intérêt majeur pour l'inventaire et la protection du patrimoine naturel ; éloignement des sites et monuments historiques emblématiques*".

Oui : où, quand, comment la population est-elle informée, les riverains concernés en premier ? Pourtant, à la question "*Est-ce que je pourrais avoir des informations avant l'enquête publique ?*", il est répondu : "*Oui, la Compagnie du Vent propose des rencontres avec le public tout au long du projet (exposition publique, journal communal, site Internet dédié, invitation à des portes ouvertes...)*. Par ailleurs, elle consulte et informe régulièrement les élus de l'avancée du projet".

Aucune information n'a été donnée pendant deux ans, entre mai 2014, date des premières démarches effectuées auprès des propriétaires fonciers susceptibles de louer leurs terrains, et l'exposition publique de mars 2016.

Quant à l'exposition publique de mars 2016, cette dernière semble davantage une réponse à la création de la PEPPU et à la réunion du 02 mars 2016 qui nous a été accordée, à notre demande, par la municipalité de Saint-Yrieix-la-Perche, qu'une volonté affirmée d'informer les citoyens concernés au premier chef.

Aucune information de quelque nature que ce soit, donc, en 2014. Ni en 2015. Aucune volonté affichée de dialoguer sous une forme ou sous une autre n'aura été faite en direction des riverains – ceux qui vivront à proximité des éoliennes et qui en subiront les nuisances sans contrepartie aucune... Ce n'est qu'en

octobre 2015, lorsque le mât de 84 mètres sera érigé, que les habitants partiront à la recherche d'informations sur la nature et le rôle de ce mât... Lorsqu'ils découvriront que c'est d'un parc éolien qu'il s'agit, ils prendront, dès novembre, la décision de créer une association Loi 1901, qui verra effectivement le jour en janvier 2016, afin de faire entendre leur voix, défendre leur cadre de vie, leur environnement, défendre leur point de vue – au sens propre comme au sens figuré.

Tout simplement, par leur action, et face à l'opacité du projet et au déni de démocratie effective, les riverains souhaitent tenter de susciter le dialogue et de favoriser les échanges d'information sur les nuisances environnementales et leurs conséquences, et ne pas prendre pour argent comptant la réclame servie jusqu'à plus soif : « *L'éolien, une énergie... Propre et locale... Plébiscitée... Créatrice d'emplois* » (source : France Énergie Éolienne).